

SÉANCE RÉGULIÈRE (8 avril 2019)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 8 avril 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marc-Ange Doyon

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

076-04-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

077-04-2019

3.1 - Séance régulière du 4 mars 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 4 mars 2019 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

078-04-2019

4.1 - Adoption des états financiers 2018

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 lors de la séance régulière du conseil;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2018 soit accepté tel que soumis par les vérificateurs externes.

079-04-2019

4.2 - Adoption du rapport du vérificateur externe sur l'année financière 2018

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport sur l'année financière se terminant le 31 décembre 2018;
ATTENDU qu'à leur avis, les états financiers consolidés condensés présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport du vérificateur externe sur l'année financière de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2018.

080-04-2019

4.3 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à mars 2019 totalisant 172 175,10 \$ (Folio 350188) et 19 912,82 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11734 à # 11812 inclusivement, par prélèvement bancaire # 83, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.4 - Permis de mars 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de mars 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.5 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 mars 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

081-04-2019

4.6 - Demande de don et commandite - Artistes et Artisans de Beauce

ATTENDU qu'une demande de don de Artistes et Artisans de Beauce a été reçue au bureau municipal le 26 mars 2019 pour l'évènement culturel "La Belle Tournée 2019", circuit des arts se déroulant sur le territoire de la Beauce pendant deux jours à la fin septembre; ATTENDU que Mme Diane Pomerleau, peintre de Notre-Dame-des-Pins participe à cet évènement en ouvrant les portes de son atelier à la population; ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Artistes et Artisans de Beauce pour "La Belle Tournée 2019".

4.7 - Dépôt du document "Agissez maintenant! La MMQ est la solution pour votre protection contre les cyberattaques." de la Mutuelle des municipalités du Québec

Dépôt du document de la Mutuelle des municipalités du Québec intitulé "Agissez maintenant! La MMQ est la solution pour votre protection contre les cyberattaques." et daté du 8 mars 2019.

082-04-2019

4.8 - Demande de don et commandite - Mario Labonté

ATTENDU que cette demande nécessitant des déboursés de plus de 200 \$ est soumise et traitée directement par le conseil, en ne tenant pas compte de la Politique relative aux demandes de dons et commandites; ATTENDU que la demande est faite par le capitaine de l'équipe "Les Invincibles", M. Mario Labonté, dont l'équipe est composée de plusieurs individus demeurant à Notre-Dame-des-Pins, laquelle équipe participe au Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer; ATTENDU que la Société canadienne du cancer ne fournit plus les gilets aux marcheurs; ATTENDU que M. Labonté désire acheter 25 gilets pour les membres de son équipe, lesquels gilets seront utilisés à chaque année;

ATTENDU que M. Labonté fera mettre le logo de la Municipalité sur les chandails en plus de l'inscription du nom de son équipe;
Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner une somme de 400 \$ à M. Mario Labonté pour l'achat de 25 gilets pour les membres de son équipe *Les invincibles* qui participent à la marche du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer.

083-04-2019

4.9 - Politique relative aux demandes de dons et commandites - modification

ATTENDU que les membres du conseil désirent modifier la Politique relative aux demandes de dons et commandites en ajoutant les arts visuels dans les disciplines artistiques du volet Culture;

ATTENDU que les arts visuels sont les arts qui produisent des objets perçus essentiellement par l'œil. Ils englobent les arts plastiques traditionnels (les anciens beaux-arts dégagés de la notion restrictive d'esthétique, comme du « beau »), auxquels s'ajoutent les techniques nouvelles : la photographie, le cinéma, l'art vidéo et l'art numérique, mais aussi les arts appliqués et les arts décoratifs (art textile, design, marqueterie...) et l'architecture;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'ajouter au 2e paragraphe de l'article 3.1 de la Politique relative aux demandes de dons et commandites, les arts visuels.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de mars 2019.

6 - LÉGISLATION

084-04-2019

6.1 - Adoption / projet règlement numéro 280-163A-2019 modifiant le plan d'urbanisme

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du projet de règlement no. 280-163A-2019.

1er projet du règlement no. 280-163A-2019 modifiant le plan d'urbanisme no. 163-2007.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement no. 280-163A-2019 soit adopté par le conseil.

085-04-2019

6.2 - Adoption / 1er projet règlement numéro 281-164A-166A-2019

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du 1er projet de règlement no. 281-164A-166A-2019.

1er projet du règlement no. 281-164A-166A-2019 modifiant le règlement de zonage no. 164-2007 et le règlement de construction no. 166-2007.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le 1er projet de règlement no. 281-164A-166A-2019 soit adopté par le conseil.

086-04-2019

6.3 - Adoption / 1er projet règlement numéro 283-164A-2019 modifiant le règlement de zonage

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 283-164A-2019.

RÈGLEMENT NO 283-164A-2019 modifiant le règlement de zonage afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole permanente, des précisions pour les garages privés et afin d'autoriser les logements bigénérationnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le projet de règlement 283-164A-2019 soit, et est adopté par le conseil et que le texte du projet de Règlement no 283-164A-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 10. Puisqu'il n'y a aucune intervention, la période de questions est aussitôt fermée à 20 h 11.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

087-04-2019

8.1 - Balayage des rues

ATTENDU les soumissions reçues pour le balayage des rues à l'aide d'un balai mécanique avec brosse latérale;
ATTENDU que le tarif à l'heure est le même pour les deux soumissions reçues;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le balayage des rues à Giroux, Lessard au taux de 125 \$ / heure.

088-04-2019

8.2 - Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout - octroi du contrat

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #063-03-2019, a adopté le document d'appel d'offre sur invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout;
ATTENDU qu'à la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres sur invitation, trois entreprises avaient fait parvenir une soumission;
ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'analyse des soumissions reçues;
ATTENDU que cette dépense est admissible à la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can Explore au montant de 20 004,22 \$, taxes incluses, pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égout;
QUE le document d'appel d'offres incluant les addenda fasse partie intégrante du contrat.

089-04-2019

8.3 - Mandat pour la révision du plan d'intervention

ATTENDU l'inspection télévisée de conduites d'égouts qui sera réalisée;
ATTENDU que le plan d'intervention de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins devra être mis à jour suite à la réception du rapport d'inspection télévisée des conduites d'égout de Can-Explore;
ATTENDU que cette dépense est admissible à la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité.

090-04-2019

8.4 - Évaluation structurale et de la capacité portante du pont Perrault - octroi du contrat

ATTENDU la soumission reçue de WSP au montant de 21 725 \$, avant les taxes applicables, pour la réalisation d'une évaluation structurale du pont Perrault et

recommandations d'intervention;
ATTENDU que l'entente a été signée avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation concernant la contribution de 80 % des dépenses admissibles de ce projet au Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à WSP afin de réaliser une évaluation structurale du pont Perrault et recommandations d'intervention au coût de 21 725 \$, avant les taxes applicables.

091-04-2019

8.5 - Traitement des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins fait effectuer la vidange et le traitement des boues de la station d'épuration par l'usine de Ville de Saint-Joseph;

ATTENDU que depuis 2013 la Ville de Saint-Joseph nous offre de disposer de nos boues selon une tarification proportionnelle à la siccité des boues mesurées;

ATTENDU que la siccité de nos boues sera mesurée par la prise d'un échantillon prélevé lors de chaque transport à l'usine d'épuration de Saint-Joseph;

ATTENDU que les frais d'analyse (environ 15\$/échantillon) seront payables par notre municipalité;

ATTENDU que le prix au m³ vidangé augmente de 2 \$ comparativement à 2018;

ATTENDU que la Ville de Saint-Joseph procèdera à la vidange et au traitement de nos boues les 21 et 22 mai, 30 et 31 juillet ainsi que les 8 et 9 octobre 2019;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente proposée par la Ville de Saint-Joseph aux conditions ci-dessus énumérées et selon la tarification proportionnelle à la siccité des boues mesurées selon le tableau suivant :

Pourcentage de siccité moyen Prix au m³ vidangé pour 2019

0.5% à 3.99%	55,00 \$ du mètre cube
4.00% à 5.99%	61,00 \$ du mètre cube
6.00% à 7.99%	67,00 \$ du mètre cube
8.00% à 9.99%	73,00 \$ du mètre cube
10.00% à 11.99%	78,00 \$ du mètre cube

092-04-2019

8.6 - 24e Rue - réception définitive

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acceptation provisoire de la 24^e Rue en décembre 2017;

ATTENDU qu'une liste de déficiences et de travaux à compléter réalisée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan était jointe au certificat de réception provisoire des ouvrages;

ATTENDU que l'ingénieur de la MRC, M. Olivier Lachance, a confirmé par écrit que l'ensemble des travaux apparaissant sur la liste des déficiences ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art ou ne sont plus nécessaires suite à l'obtention par Excavation Notre-Dame inc. d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement daté du 28 février 2019 afin de permettre la canalisation d'un ruisseau; ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de procéder à l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU qu'Excavation Notre-Dame inc. fourni la garantie de la qualité des travaux et des matériaux utilisés valable pour une période de 24 mois après l'acceptation finale des travaux par la Municipalité tel que demandé à l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 24^e Rue signée le 18 janvier 2017;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'acceptation finale de la 24^e Rue;
QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception finale des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

093-04-2019

8.7 - Nivelage des rangs

ATTENDU que le nivelage des rangs doit être effectué annuellement au printemps;
ATTENDU que ces travaux étaient effectués par Les Excavations de la Chaudière, lesquels ont vendu leur niveleuse;
ATTENDU que M. André Busque effectue déjà des travaux ponctuels de nivelage des rangs depuis quelques années;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du nivelage des rangs à M. André Busque pour l'année 2019.

9 - QUESTIONS DIVERSES

094-04-2019

9.1 - Achat de filets pour la patinoire

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues suite à une demande de prix pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs pour la patinoire;
ATTENDU que cette dépense est admissible à la subvention du Fonds de développement des territoires de la MRC de Beauce-Sartigan pour notre projet d'aménagement d'une surface de dek-hockey;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à ProFab2000 au coût de 8 764,54 \$, incluant les taxes.

095-04-2019

9.2 - Politique relative aux brigadiers scolaires - modification

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la politique relative aux brigadiers scolaires afin d'y apporter quelques modifications, entre autres des précisions concernant les journées "tempête";

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique relative aux brigadiers scolaires telle que présentée.

096-04-2019

9.3 - Jour de tempête brigadier scolaire - paiement

ATTENDU que pour l'hiver 2019, conformément à la politique relative aux brigadiers scolaires alors en vigueur, les brigadiers devaient se présenter à leur poste le matin lorsqu'il y avait une fermeture d'école pour cause de "tempête";
ATTENDU que lors de ces journées, le déplacement effectué le matin leur a été payé;
ATTENDU que les brigadiers scolaires demandent d'être payé la journée complète puisque la politique relative aux brigadiers scolaires n'abordait pas le point du paiement du salaire lors des journées "tempête";
ATTENDU que la politique relative aux brigadiers scolaires a été modifiée par la résolution no. 095-04-2019 afin de clarifier ce point;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE payer aux brigadiers scolaires une journée complète de travail pour les journées "tempête" de 2019;
QUE les prochains paiements pour journée "tempête" soit conformes à la politique relative aux brigadiers scolaires modifiée le 8 avril 2019.

097-04-2019

9.4 - Village miniature Baillargeon - demande aide financière

ATTENDU que Village miniature Baillargeon, organisme à but non lucratif local, a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2019;
ATTENDU que des administrateurs de l'organisme ont présenté le bilan financier

de celui-ci;
ATTENDU que Village miniature Baillargeon présente un attrait touristique important pour la municipalité;
ATTENDU qu'il s'agit de la première fois que cet organisme dépose une demande d'aide financière à la Municipalité;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 2 500 \$ à Village miniature Baillargeon pour leurs activités régulières de l'année 2019.

098-04-2019

9.5 - Pont de la 30e Rue - choix du nom

ATTENDU que le pont de la 30e Rue à Notre-Dame-des-Pins enjambant la rivière Chaudière ne porte aucun nom officiel;
ATTENDU que la Municipalité a organisé un concours afin de faire participer la population au choix du nom à donner à cette importante infrastructure;
ATTENDU que les membres du conseil municipal ont retenu le nom Pierre-Bourque, ce nom ayant reçu le plus de propositions;
ATTENDU que M. Pierre Bourque, fondateur de la Menuiserie des Pins, entreprise d'importance dans la fabrication de portes et fenêtres fondée en 1946 et toujours en activité; a été l'un des principaux artisans de la construction du pont. M. Bourque a également fait construire la rue St-Pierre, aujourd'hui la 26e Rue, en y installant des maisons préfabriquées construite par une autre de ses entreprises, Beauce Plastic. M. Bourque était un bâtisseur qui a contribué à l'essor de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins. Il a également été maire de celle-ci de 1961 à 1969;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le pont de la 30e Rue soit nommé Pierre-Bourque;
QUE le choix de ce nom soit transmis à la Commission de toponymie pour approbation et officialisation;
QUE des panneaux routiers avec ce nom soient installés.

099-04-2019

9.6 - Nouveau logo pour Municipalité - demande de prix

ATTENDU que les membres du conseil veulent mettre à jour le logo de la Municipalité en embauchant une firme spécialisée pour ce faire;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à des demandes de prix auprès de quelques entreprises spécialisées dans ce domaine.

100-04-2019

9.7 - Formation d'un comité de suivi dans le choix d'un nouveau logo

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes pour participer au processus de sélection du nouveau logo de la Municipalité : Stéphane Auclair, Marcel Busque, Marie-Soleil Gilbert et Dominique Lamarre.

101-04-2019

9.8 - Achat d'un imperméable pour journalier en voirie

ATTENDU qu'il y a plusieurs personnes qui occupent le poste de journalier en voirie sur appel;
ATTENDU que d'avoir un imperméable à prêter peut être utile pour ces travailleurs;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un imperméable.

102-04-2019

9.9 - Approbation du rapport annuel 2018 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité

publique le 20 avril 2016;
ATTENDU que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2018 préparé par le Service de sécurité incendie;
QUE ce rapport soit transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

103-04-2019

9.10 - Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Beauce-Sartigan le 20 avril 2016 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

104-04-2019

9.11 - Piste cyclable 1re Avenue - demande de subvention AgriEsprit

ATTENDU que le conseil souhaite réaliser la construction d'une piste cyclable le long de la 1re Avenue afin de permettre aux citoyens d'accéder à la piste cyclable existante de la Route Verte qui traverse la Municipalité;

ATTENDU le formulaire de dépôt de projet pour le programme *AgriEsprit* présenté;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le dépôt du projet de construction d'une piste cyclable le long de la 1re Avenue au programme *AgriEsprit*;

DE mandater la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, à déposer le projet et à signer tous les documents nécessaires au dépôt et à la signature d'une entente, s'il y a lieu.

105-04-2019

9.12 - Assistance pour une demande d'aide financière PRIMEAU - proposition d'honoraires

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au programme PRIMEAU pour la mise à niveau de l'usine d'épuration;
ATTENDU qu'une offre de service a été demandée à WSP afin de réaliser ce mandat;

ATTENDU qu'une proposition d'honoraires budgétaires de 2 800 \$, avant les taxes applicables a été reçue;
ATTENDU que le mandat serait réalisé sur une base horaire selon les heures réellement réalisées;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de WSP du 29 mars 2019 pour l'assistance pour la demande d'aide financière PRIMEAU.

9.13 - Consultation régionale pour déterminer les priorités d'intervention en matière de développement social

Mme Lyne Bourque assistera à cette consultation régionale.

106-04-2019

9.14 - Association des travaux publics d'Amérique - devenir membre

ATTENDU que l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) offre une panoplie d'avantages et de services aux professionnels en travaux publics; ATTENDU que cette adhésion permet un accès à un important réseau d'intervenants dans ce domaine;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de devenir membre de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour un représentant de la Municipalité au coût de 260 \$.

107-04-2019

9.15 - Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches - devenir membre

ATTENDU que la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. offre un service intéressant aux personnes âgées; ATTENDU que ce service pourrait intéresser des résidents de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que cette organisation pourrait être davantage connue de notre population;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et que Lyne Bourque soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée désignée pour représenter cette municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

9.16 - Camp de jour de la semaine de relâche 2019 - bilan

Dépôt du bilan du camp de jour de la semaine de relâche, incluant le bilan financier préparé par Dominic Veilleux, responsable des loisirs. Les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance. Ils sont favorables à la proposition de Dominic Veilleux d'établir un partenariat avec l'école L'Éco-Pin pour l'an prochain.

108-04-2019

9.17 - Création d'un poste de travail - surveillant de plateaux

ATTENDU que la construction du gymnase à l'école L'Éco-Pin est terminée; ATTENDU qu'en vertu d'une entente avec la Commission scolaire de Beauce-Etchemin, la Municipalité peut offrir des activités à sa population et effectuer des locations pour des activités sportives dans le gymnase de l'école L'Éco-Pin; ATTENDU qu'un surveillant de plateaux sportifs devra être présent pour la Municipalité lors de l'utilisation du gymnase; ATTENDU qu'une description de tâches pour ce poste a été présentée;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un poste de surveillants de plateaux sportifs soit créé;
QUE la description de tâches de ce poste soit approuvée;
QUE la personne occupant ce poste soit rémunéré selon le salaire minimum en vigueur;
QUE la personne occupant ce poste soit soumise à la vérification des antécédents judiciaires.

109-04-2019

9.18 - Fête au Vieux pont - demande d'aide financière

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée ainsi qu'une prévision budgétaire de l'édition 2019 de la Fête au Vieux Pont organisée par le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault;
ATTENDU que pour cette année le comité des loisirs participe également à l'organisation de la Fête;
ATTENDU que des activités familiales et sportives sont prévues lors de la journée de festivité qui aura lieu le 15 juin;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 2 500 \$ au Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault pour l'édition 2019 de la Fête au Vieux Pont.

110-04-2019

9.19 - Fête au Vieux pont - autorisation en vertu du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité

ATTENDU qu'une demande d'autorisation en vertu du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité a été acheminée par M. Stéphane Auclair du Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault, le 5 avril 2019;
ATTENDU que la demande concerne la Fête au vieux pont qui aura lieu le samedi 15 juin 2019 à la halte routière du pont couvert Perrault et au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QU'en vertu de l'article 52 du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité, une autorisation est accordée au comité de sauvegarde du pont couvert Perrault afin de faire fonctionner un appareil radio ou tout appareil reproducteur ou amplificateur de son à l'extérieur jusqu'à 3 h AM le 15 juin 2019;

QUE cette autorisation ne libère pas le Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault du respect de l'article 51 du règlement # 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité, lequel stipule qu' « il est interdit de faire fonctionner à volume élevé un radio ou tout autre appareil reproducteur ou amplificateur de son lorsque ce fonctionnement est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage » et ce, peu importe l'heure;
QUE le bénéficiaire de la présente autorisation à l'obligation d'aviser le voisinage de l'obtention de celle-ci;

QU'une copie de la présente autorisation sera transmise à la Sûreté du Québec, poste de la MRC Beauce-Sartigan.

111-04-2019

9.20 - Proposition d'entente avec TPH Hockey pour l'utilisation de la surface de dek-hockey

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins veut établir une entente avec TPH hockey pour l'utilisation de la surface de dek-hockey afin d'offrir cette activité à la population de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que TPH hockey s'occuperait de l'organisation de trois ligues de dek hockey (hommes, femmes et enfants);

ATTENDU qu'une option de dek hockey serait offerte pour les enfants inscrits au camp de jour;

ATTENDU qu'un tournoi de dek hockey sera organisé lors de la Fête au vieux pont;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, la Municipalité ne chargera pas de frais de location à TPH hockey pour l'utilisation de la patinoire pour les ligues gérées par eux;

ATTENDU que TPH hockey versera une ristourne de 15 % du montant des inscriptions à ses ligues à la Municipalité;

ATTENDU que TPH hockey s'occupera gratuitement de l'option dek hockey du camp de jour selon les modalités détaillées dans l'entente;

ATTENDU qu'un rabais sera appliqué au tarif facturé à la Municipalité pour les entraîneurs de TPH hockey pour l'initiation au patin, soit un tarif horaire de 138,75 \$ au lieu de 186 \$;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accepté les modalités proposées pour établir une entente de deux ans entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et TPH hockey;

QUE Dominique Lamarre, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins l'entente avec TPH hockey.

112-04-2019

9.21 - Tarification pour la location du gymnase

ATTENDU que la Municipalité sera dorénavant responsable de la location du gymnase de l'école L'Éco-Pin pour diverses activités sportives organisées par la Municipalité ou pour une utilisation privée du gymnase à des fins sportives; ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une tarification de location du gymnase et de ses plateaux sportifs;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir les tarifs suivants pour la location du gymnase de L'Éco-Pin à des fins sportives:

- taux horaire de 30 \$ pour la location complète du gymnase;
- taux journalier de 200 \$ pour la location complète du gymnase (8 heures et plus);
- tarif de 5 \$ par personne pour participer aux activités libres (basket-ball, volley-ball, etc.) prévues par la Municipalité;
- taux horaire de 10 \$ pour la location d'un plateau de badminton.

113-04-2019

9.22 - Service de Taxibus de la Ville de Saint-Georges

ATTENDU qu'il peut s'avérer intéressant pour les citoyens de Notre-Dame-des-Pins de bénéficier du service de taxibus de la Ville de St-Georges; ATTENDU que les membres du conseil souhaitent vérifier l'intérêt de la Ville de Saint-Georges pour l'élargissement du territoire de déserte du service de taxibus à Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit acheminée à la Ville de Saint-Georges afin d'évaluer la possibilité d'intégrer le territoire de Notre-Dame-des-Pins au service de Taxibus.

114-04-2019

9.23 - Sécurité civile - demande à la Ville de Saint-Georges

ATTENDU que la Municipalité est en processus d'élaboration d'un Plan de mesures d'urgence (PMU);

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est desservi par le Service incendie de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que la Municipalité doit identifier un Centre d'appel de relève si le Centre d'appel principal, en l'occurrence la réception du bureau municipal, est inaccessible lors d'un sinistre;

ATTENDU que la Municipalité doit identifier un Centre de presse de relève si le Centre de presse principal, en l'occurrence la salle du conseil, est inaccessible lors d'un sinistre;

ATTENDU que dans son organisation municipale de sécurité civile, la Municipalité aimerait bénéficier du service des Communications de la Ville de Saint-Georges comme substitut au responsable de sa mission Communications;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les demandes suivantes à la Ville de Saint-Georges afin de pouvoir offrir à sa population un service efficace en cas d'application de mesures d'urgence:

- l'identification et l'utilisation d'un Centre d'appel de relève situé dans les locaux de la Ville de Saint-Georges;
- l'identification et l'utilisation d'un Centre de presse de relève situé dans les locaux de la Ville de Saint-Georges;
- nommer comme substitut à notre mission Communications, le responsable des communications de la Ville de Saint-Georges.

115-04-2019

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 28.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse